



Accueil>Intenter une action en justice>Médiation>Médiation familiale>**Médiation familiale**

Chypre

Il existe pour Chypre une procédure de médiation institutionnalisée en matière familiale prévue par loi de 2019 sur la médiation dans les conflits familiaux n° 62(I)/2019, entrée en vigueur le 25 avril 2019. Le 30 décembre 2022 ont été publiés des règlements spécifiques (actes réglementaires administratifs 507/2022) facilitant la mise en œuvre de la loi.

Dernière mise à jour: 04/01/2024

Les versions linguistiques de cette page sont gérées par les points de contact du RJE correspondants. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission et le RJE déclinent toute responsabilité à l'égard des informations et des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.